

## ÉTUDE III

### LA BIBLE : UNE RÉVÉLATION DIVINE VUE A LA LUMIÈRE DE LA RAISON

\* \* \*

Affirmations de la Bible et preuves évidentes de son authenticité. — Son Ancienneté et sa préservation. — Son influence morale. — Les mobiles des écrivains. — Caractère général des Écritures. — Les livres de Moïse. — La loi de Moïse. Particularités du gouvernement institué par Moïse. — Ce n'était point un système clérical. — Instructions pour les autorités civiles. Riches et pauvres au même niveau devant la loi. — Sauvegarde contre ceux qui veulent jouer avec les droits du peuple. — La sacrificature, une classe non favorisée. Son entretien, etc. Protection contre l'oppression des étrangers, des veuves, des orphelins et des domestiques. — Les prophètes de la Bible. — Y a-t-il un lien commun d'unité entre la loi, les prophètes et les écrivains du Nouveau Testament ? — Les miracles ne sont point contre la raison. — Conclusion raisonnable.

\* \* \*

La Bible est le flambeau de la civilisation et de la liberté. Son influence pour le bien de la société a été reconnue par les plus grands hommes d'États même si, la plupart d'entre eux, ne l'ont regardée

qu'à travers les diverses lunettes des credo contradictoires qui, tout en soutenant la Bible, défigurent cruellement ses enseignements. Les amis du livre ancien et sublime, qui, pour la plupart, donneraient leur vie pour lui, l'ont involontairement mais bien tristement défiguré. Ils lui ont fait plus de tort que ses ennemis eux-mêmes car ils prétendent appuyer sur la Bible leurs idées fausses concernant la vérité et qui leur ont, en fait, été transmises par les traditions de leurs pères. Puissent-ils se réveiller, examiner de nouveau leur oracle et confondre les ennemis de la Bible en les désarmant !

Puisque la lumière de la nature nous conduit à espérer une révélation de Dieu plus complète que celle offerte par la nature, tout esprit réfléchi et raisonnable sera disposé à examiner les affirmations de tout ce qui soutient être une révélation divine pourvu qu'il y ait une apparence vraisemblable et raisonnable de la véracité de telles revendications. La Bible affirme être une telle révélation de Dieu. Elle vient à nous avec tellement de preuves externes quant à l'exactitude probable de ses affirmations qu'elle nous donne l'espérance raisonnable que, si nous l'examinons à fond, elle nous fournira les preuves plus complètes et plus certaines d'être, en effet, la parole de Dieu.

La Bible est le livre le plus ancien qui existe. Elle a survécu aux orages de trente siècles. On a essayé, par tous les moyens possibles, de la bannir de la surface de la terre : on l'a cachée, brûlée, on a fait de sa possession un crime passible de mort, et ceux qui ont cru en elle ont subi les plus amères

et les plus impitoyables persécutions ; mais le livre vit encore. Aujourd'hui, beaucoup de ses ennemis dorment dans la mort et les centaines de volumes écrits pour la dénigrer et détruire son influence sont oubliés depuis longtemps alors que la Bible a fait son chemin chez tous les peuples et dans toutes les langues de la terre ; plus de deux cents traductions différentes ayant déjà été réalisées. Le fait que ce livre ait survécu à tant de siècles, malgré les efforts sans pareils tentés pour le bannir et le détruire est, au moins, une forte preuve secondaire du fait que le grand Auteur duquel se réclame la Bible en a été aussi son Préservateur.

Il est également vrai que la Bible a exercé, partout, une bonne influence morale. Celui qui sonde et examine soigneusement ses pages, s'élèvera inévitablement à une vie plus pure. D'autres écrits sur la religion et sur les diverses sciences ont, jusqu'à un certain point, fait beaucoup de bien à l'humanité, l'ont ennoblie et lui ont été en bénédiction ; mais tous les autres livres, pris dans leur ensemble, n'ont point été capables d'apporter à la création gémissante, la joie, la paix et le bonheur que la Bible a apportés au riche comme au pauvre, au savant comme à l'ignorant. La Bible n'est pas un livre à se contenter de lire ; c'est un livre qui doit être étudié et médité avec soin car les pensées de Dieu sont plus élevées que nos pensées et ses voies plus élevées que nos voies et, si nous voulons comprendre le plan et les pensées de Dieu, il faut employer toutes nos forces à cette tâche importante. Les plus riches trésors de la vérité ne se trouvent pas toujours à la surface.

A travers toute la Bible, un être remarquable est mis en relief : Jésus de Nazareth qui, affirme la Bible, était le Fils de Dieu. Du commencement à la fin, son nom, son ministère et son œuvre dominant le reste. Qu'un homme nommé Jésus de Nazareth vécût, et fût quelque peu remarqué, à l'époque indiquée par les écrivains de la Bible, est un fait historique, en dehors de la Bible, et qui a été diversement et pleinement confirmé. Que ce Jésus ait été crucifié parce qu'il était devenu un scandale aux Juifs et à leurs prêtres, c'est encore un autre fait prouvé par l'histoire et confirmé par les écrivains du Nouveau Testament. Les auteurs du Nouveau Testament (à l'exception de Paul et de Luc) étaient des connaissances personnelles et des disciples de Jésus de Nazareth ; ce sont eux qui ont exposé ses doctrines.

L'apparition de n'importe quel livre implique que l'auteur avait un but en l'écrivant. Par conséquent, nous nous demandons quels motifs pouvaient donc avoir ces gens à épouser la cause de Jésus-Christ. Il avait été condamné à mort par les Juifs et crucifié comme un malfaiteur ; les plus religieux parmi eux étant d'accord pour exiger sa mort comme quelqu'un d'indigne de vivre. En épousant sa cause et en propageant ses doctrines, ces hommes bravèrent les privations, le mépris et les persécutions les plus amères, risquant leur vie et souffrant même parfois le martyre. En admettant que Jésus fût une personne remarquable aussi bien dans sa vie que dans son enseignement, quel autre motif encore aurait pu avoir qui que ce fût

pour prendre sa cause après sa mort ; d'autant plus que sa mort avait été extrêmement ignominieuse ? A supposer que ces écrivains ont inventé leurs récits, et que Jésus était leur héros idéal ou imaginaire, ne serait-il pas absurde d'admettre que des gens sains d'esprit, après avoir clamé que Jésus était le Fils de Dieu, qu'il avait été engendré d'une manière surnaturelle, qu'il possédait des forces surnaturelles par lesquelles il guérissait les lépreux, rendait la vue aux aveugles-nés, l'ouïe aux sourds et réveillait même les morts auraient terminé l'histoire d'un tel personnage en imaginant qu'un petit groupe de traîtres l'exécutent comme criminel alors que ses amis et ses disciples, et parmi eux certains des écrivains eux-mêmes, l'abandonnent au moment le plus douloureux de sa vie ?

Le fait que l'histoire profane n'est pas d'accord en tout point avec ces écrivains, ne doit pas nous porter à conclure tout de suite que leurs récits sont faux. Celui qui voudrait raisonner ainsi devrait indiquer et démontrer ce qui a déterminé ces écrivains à faire de fausses déclarations. Quels motifs auraient pu les y engager ? Pouvaient-ils, raisonnablement, espérer obtenir par là quelque fortune, de la gloire, de la puissance ou tout autre avantage terrestre ? La pauvreté des amis de Jésus et l'impopularité de leur héros, parmi les principaux groupes religieux de la Judée, contredisent une telle pensée, tandis que les faits, qu'il mourut comme un malfaiteur, un perturbateur de la paix et qu'il fut méprisé, n'offraient aucune espérance de gloire, aucun avantage terrestre à ceux qui auraient

voulu faire revivre sa doctrine. Au contraire, si telle avait été l'intention de ceux qui annonçaient Jésus, n'y auraient-ils pas renoncé aussitôt en découvrant que cette doctrine n'apportait que déshonneur, persécution, emprisonnement, coups et même la mort ? La raison nous dit clairement que des hommes qui sacrifièrent patrie, réputation, honneur et vie, qui ne vécurent point pour les jouissances temporelles mais dont tous les efforts tendaient à élever, au plus haut degré, le niveau moral chez leurs contemporains, n'agissaient pas seulement pour arriver à un but mais qu'en plus, leur mobile devait être des plus purs et leur but des plus sublimes et élevés. La raison nous dit, en outre, que le témoignage de tels hommes, poussés uniquement par un mobile aussi pur et aussi sublime, est dix fois plus digne d'être pris en considération que le témoignage d'écrivains ordinaires. Ces hommes n'étaient pas non plus des fanatiques ; c'étaient des hommes sains d'esprit et d'intelligence, toujours disposés, en toute occasion, à rendre raison de leur foi et de leur espérance, persévérant jusqu'à la fin dans leurs convictions qui étaient, en tout point, conformes à la raison.

Ce que nous avons remarqué, ici, peut s'appliquer également aux divers écrivains de l'Ancien Testament qui furent, en général, des hommes fameux pour leur fidélité à l'Éternel et l'histoire biblique rapporte et censure leurs fautes et leurs faiblesses aussi impartialement qu'elle recommande leurs vertus et leur fidélité. Cela doit surprendre ceux qui prétendent que la Bible est une histoire inventée, destinée à inspirer aux hommes la crainte respectueuse d'un

système religieux. La droiture et la franchise qu'on trouve dans la Bible lui donnent son cachet de vérité. Un imposteur, qui voudrait faire paraître un homme bien grand et qui désirerait ardemment faire passer ses écrits pour inspirés de Dieu, aurait soin de donner à son personnage un caractère irréprochable et noble, sans aucune tare. Un pareil procédé n'a pas été suivi dans la Bible. C'est donc une preuve **raisonnable** suffisante qui indique que la Bible n'a pas été arrangée pour séduire ou pour tromper.

Nous avons donc raison d'espérer une révélation du plan et de la volonté de Dieu car nous avons vu que la Bible, qui soutient être cette révélation, fut écrite par des hommes dont nous n'avons aucune raison de suspecter les motifs. Au contraire, nous avons toute raison d'approuver les motifs de ces hommes et nous allons, maintenant, examiner le caractère des écrits dits inspirés, pour voir si leurs enseignements correspondent bien au caractère que nous avons **raisonnablement** attribué à Dieu, et si ils contiennent la preuve interne de leur véracité.

Les cinq premiers livres du Nouveau Testament et plusieurs autres de l'Ancien Testament sont des narrations ou des histoires de faits connus des auteurs et dont l'authenticité est garantie par leur genre. En effet, chacun conviendra qu'une révélation spéciale n'était pas nécessaire pour raconter des choses parfaitement connues des écrivains et qu'il leur suffisait de dire la vérité. Cependant, puisque Dieu a voulu donner une révélation à l'homme, en rapport avec certains événements de son histoire, il est raisonnable de penser qu'il a dirigé et conduit

les circonstances de manière à ce que ces intègres narrateurs aient été mis en contact avec ces événements. L'authenticité des parties historiques de la Bible repose presque entièrement sur le caractère et les mobiles de leurs auteurs. Des gens de bien ne diront pas de mensonges. Une source pure ne peut pas donner de l'eau amère et le témoignage général de ces écrits impose le silence à quiconque prétendrait que leurs auteurs ont pu dire ou faire le mal pour qu'il en résultât du bien.

L'authenticité de certains livres de la Bible, tels que les Rois, les Chroniques et les Juges, n'est en aucune manière remise en question lorsque nous disons que ce ne sont que des histoires vraies, écrites avec soin, qui concernent les personnages et les événements importants de ces temps. Les écrits hébraïques contiennent des faits historiques aussi bien que la loi et les prophéties. Les histoires et les généalogies sont d'autant plus détaillées dans leur exposé qu'on était dans l'attente du Messie promis qui devait descendre d'une lignée spéciale d'Abraham. Cela explique suffisamment pourquoi certains actes historiques qui sont mentionnés peuvent paraître peu raffinés à la lumière de ce vingtième siècle. Par exemple, c'est pour donner un aperçu clair de l'origine des nations moabite et ammonite et de leur parenté avec Abraham et les Israélites, que l'historien jugea nécessaire, selon toute probabilité, d'enregistrer toute leur descendance (Genèse 19 : 36 à 38). Un rapport très détaillé est pareillement donné des enfants de Juda, dont David fut le descendant, et par lui, les

généalogies de Marie, mère de Jésus (Luc 3 : 23, 31, 33, 34), et de Joseph son mari (Matthieu 1 : 2 à 16), qui remontent jusqu'à Abraham. La nécessité d'établir exactement l'arbre généalogique était, sans doute, d'autant plus importante que c'était de là que devait sortir aussi bien le Roi qui devait régner sur Israël que le Messie promis (Genèse 49 : 10), d'où l'abondance de détails minutieux qui ne se trouvent pas ailleurs. (Genèse 38)

Il peut y avoir eu des raisons semblables, ou même différentes de celles indiquées plus haut pour que d'autres faits historiques aient été mentionnés dans la Bible ; l'utilité pourra en être reconnue peu à peu. Si les écrits bibliques étaient simplement des traités de morale, les parties historiques auraient pu être supprimées sans aucun préjudice. En contrepartie, personne ne peut affirmer raisonnablement que la Bible, nulle part, encourage l'impureté. En outre, il est bon de se rappeler que les mêmes faits peuvent être racontés avec plus ou moins de délicatesse suivant les langues. De plus, les traducteurs de la Bible étaient, à bon droit, trop consciencieux pour omettre quoi que ce fût et ils vivaient dans un temps où le choix d'expressions raffinées était moins important qu'à notre temps. La même chose peut être dite à propos des habitudes et des expressions des premiers temps de la Bible. Certainement, l'individu le plus difficile à satisfaire ne peut trouver sur ce point, aucune objection à faire à l'une quelconque des expressions du Nouveau Testament.

## **LES LIVRES DE MOÏSE ET LES LOIS QUI Y SONT PROMULGUÉES.**

Les cinq premiers livres de la Bible sont connus comme étant les cinq livres de Moïse bien que, nulle part, il ne soit indiqué que Moïse en soit l'auteur. Que ces livres aient été écrits par Moïse ou sous sa supervision semble, cependant, être une supposition raisonnable ; les récits de la mort de Moïse et son enterrement ayant, probablement, été ajoutés par son secrétaire. S'il n'existe pas la déclaration positive que ces livres ont été écrits par Moïse, ce n'est pas, pourtant, une preuve que ce ne soit pas le cas ; car si quelqu'un d'autre l'avait fait par fraude, il n'aurait certainement pas manqué, pour cacher sa tromperie, d'attribuer ces livres au grand conducteur, au grand homme d'État d'Israël (Voyez Deutéronome 31 : 9 à 27). Nous sommes certains d'une chose, c'est que ce fut bien Moïse qui conduisit le peuple des Hébreux hors d'Égypte. Il l'organisa en nation soumise aux lois déposées dans ces livres et, pendant plus de trois mille ans, la nation hébraïque, d'un commun accord, a soutenu avoir reçu ces livres de Moïse comme un legs, qu'elle a religieusement conservé, en sorte que nul n'osa changer la moindre chose, ce qui nous garantit la pureté du texte.

Les écrits de Moïse contiennent la seule histoire, digne de foi, qui existe de l'époque qu'elle recouvre. L'histoire chinoise essaie de commencer à la création, racontant comment Dieu sortit en canot sur l'eau, tenant dans la main un bloc de terre qu'il lança

dans l'eau. Ce bloc de terre, selon cette histoire, est devenu notre monde, etc. Mais cette histoire est tellement dépourvue de sens que, même une candide intelligence d'enfant, ne saurait s'y méprendre. Par contre, le récit fait dans la Genèse débute par l'affirmation raisonnable qu'un Dieu, un Créateur, une cause première intelligente, existait déjà. Il ne traite pas du commencement de Dieu mais du commencement de son œuvre puis de son développement systématique et harmonieux : « Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. » Alors, sans entrer dans d'autres détails ou explications sur l'origine de la terre, le récit continue rapidement à travers les six jours (époques) qui préparent la venue de l'homme. Ce compte-rendu est largement confirmé par la lumière de la science accumulée pendant quatre mille ans. Il est donc beaucoup plus raisonnable d'accepter l'affirmation que son auteur, Moïse, fut divinement inspiré plutôt que de prétendre que l'intelligence d'un seul homme fut tellement supérieure à l'intelligence et aux recherches combinées du reste de la race durant les trois mille ans passés ; recherches qui ont, souvent, bénéficié d'une importante aide financière et, dernièrement, de moyens modernes.

Considérons, maintenant, le système de lois présenté dans ces écrits. Il a, certainement, été sans égal de son temps mais n'a aussi pas eu d'égal depuis et ce, jusqu'en ce vingtième siècle. D'ailleurs, les lois de notre siècle sont basées sur les principes contenus dans la loi Mosaique et rédigées, pour la plupart, par des hommes qui reconnaissaient l'origine divine de la loi de Moïse.

Le Décalogue est un condensé de toute la loi. Les dix commandements prescrivent un code de culte et de mœurs qui doit frapper d'admiration tout lecteur sérieux et s'ils n'avaient pas été connus auparavant et qu'on les eût trouvés, maintenant, parmi les ruines et les antiquités de la Grèce, de Rome ou de Babylone (nations qui se sont élevées et puis sont tombées en décadence, longtemps après que ces lois furent données), ils eussent été considérés, sinon comme surnaturels du moins comme des merveilles. Mais la longue habitude de les avoir et de connaître leurs exigences a produit une assez grande indifférence, de sorte que leur vraie grandeur n'est remarquée que par un petit nombre. Il est vrai que ces commandements n'enseignent rien du Christ aussi n'ont-ils point été donnés aux chrétiens, mais aux Hébreux; non pour enseigner la foi en une rançon mais pour convaincre l'homme de sa condition pécheresse et de la nécessité d'une rançon. La substance de ces commandements a été noblement résumée par l'illustre fondateur du christianisme en ces mots : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme, et de toute ta pensée et de toute ta force ; » et « tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (Marc 12 : 30, 31)

Le gouvernement institué par Moïse différait de tous les autres, anciens et modernes, en ce qu'il revendiquait être celui du Créateur même. Le peuple était tenu pour responsable devant Dieu ; les lois et les institutions civiles et religieuses affirmaient émaner de Dieu et étaient, comme nous allons le

voir, en parfaite harmonie avec ce que la raison nous enseigne du caractère de Dieu. Le tabernacle, au centre du camp, avait dans son « Très Saint » une manifestation de la présence de l'Éternel comme le Roi des Hébreux ; le peuple y recevait d'une manière surnaturelle les instructions pour administrer convenablement ses affaires comme nation. Un ordre de prêtres ou sacrificateurs fut établi qui avait la charge complète du tabernacle ; par eux seuls était permis l'accès auprès de l'Éternel et la communion avec lui. La première pensée de quelques-uns, sous ce rapport, pourrait être : « Ah ! Voilà le but de leur organisation : là, comme chez les autres nations, les prêtres gouvernaient le peuple et abusaient de sa crédulité, en lui inspirant la crainte, pour leur propre honneur et pour leur profit. » Mais, attendez, mes amis ; n'admettons pas trop vite de pareilles suppositions. Quand il existe une bonne occasion d'éprouver un sujet à la lumière des faits, il ne serait pas raisonnable de tirer des conclusions sans considérer ces faits. Voici une preuve irréfutable contre de telles suppositions : les droits et les privilèges des prêtres étaient limités ; il ne leur était donné aucun pouvoir civil et ils étaient privés de toute occasion d'abuser de leur charge et d'agir contrairement aux droits et à la conscience du peuple. Cet arrangement fut créé par Moïse, qui était, lui-même, un membre de la famille sacerdotale.

Lorsque Moïse, en sa qualité de représentant de Dieu, délivra Israël de la servitude en Égypte, la force des choses centralisa le gouvernement entre ses mains et fit de cet homme, humble et doux,

un autocrate en pouvoir et en autorité, bien que, à cause de la douceur de son caractère, il fût réellement le serviteur surchargé de son peuple et que toute sa force vitale même fût épuisée par les soucis accablants de sa position. C'est à ce moment que fut établi un gouvernement civil qui était, littéralement, une démocratie. Mais que l'on ne nous comprenne pas mal. Du point de vue d'un incroyant, le gouvernement d'Israël était une démocratie mais considéré à la lumière de ses propres revendications, Israël était une théocratie, c'est-à-dire un gouvernement divin car les lois, données par Dieu à Moïse, n'autorisaient aucun amendement : rien ne pouvait être ajouté ou enlevé au code de lois. Ainsi considéré, le gouvernement d'Israël était différent de tout autre gouvernement antérieur ou postérieur. L'Éternel dit à Moïse : « Assemble-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que tu sais être les anciens du peuple et ses magistrats, et amène-les à la tente d'assignation, ils se tiendront là avec toi. Et je descendrai ; je te parlerai ; et j'ôterai de l'Esprit qui est sur toi, et je le mettrai sur eux, afin qu'ils portent avec toi le fardeau du peuple, et que tu ne le portes pas toi seul » (Nombres 11 : 16, 17). Voyez aussi les versets 24 à 30 comme exemple des vraies qualités de sincérité et d'humilité d'un homme d'état). Quand il relate cet ordre, Moïse dit: « Et je pris les chefs de vos tribus, des hommes sages et connus (par leur influence), et je les établis sur vous chefs de milliers et chefs de centaines et chefs de cinquantes et chefs de dizaines et officiers sur vos tribus. » (Deutéronome 1 : 15 ; Exode 18 : 13 à 26)

Ainsi nous voyons que, loin de chercher à augmenter ou à perpétuer son propre pouvoir, en plaçant le gouvernement du peuple sous le contrôle de sa parenté directe, de la tribu sacerdotale, permettant à celle-ci de se servir de l'autorité religieuse pour entraver les droits et les libertés du peuple, ce législateur admirable introduisit, au contraire, une forme de gouvernement qui était plutôt de nature à développer l'esprit de liberté. Les histoires d'autres nations et d'autres dirigeants ne fournissent aucun exemple semblable. A chaque fois, les dirigeants ont cherché leur propre élévation et l'augmentation de leur pouvoir. Même là, où les dirigeants aidèrent à établir des républiques, les événements subséquents prouvèrent qu'ils l'avaient fait par calcul politique, afin d'obtenir la faveur du peuple et d'augmenter leur propre pouvoir. Dans les circonstances où Moïse se trouvait, tout homme ambitieux, dominé par la politique et cherchant à tromper le peuple, aurait travaillé à une plus grande centralisation du pouvoir pour son profit et celui de sa famille et cela aurait été une tâche d'autant plus facile que l'autorité religieuse existait déjà dans cette tribu et qu'Israël avait le sentiment d'être gouverné par Dieu depuis le tabernacle. On ne peut pas supposer non plus qu'un homme capable de former de telles lois et de gouverner un tel peuple ait possédé si peu d'intelligence qu'il n'ait pas vu tout le profit qu'il aurait pu recueillir d'un autre système. Le gouvernement était si complètement remis entre les mains du peuple que ; quoiqu'il fût convenu de porter devant Moïse les causes difficiles à l'égard desquelles les gouverneurs n'arrivaient pas à prendre de

décision ; c'était le peuple, lui-même qui décidait des cas à porter devant Moïse : « L'affaire qui sera trop difficile pour vous, vous me la présenterez, et je l'entendrai. » (Deutéronome 1 : 17)

Considéré ainsi, nous voyons qu'Israël était une république dont les magistrats agissaient par commission divine. Et, à l'étonnement de ceux qui affirment, dans leur ignorance, que la Bible sanctionne et établit un empire dominant le peuple, au lieu « d'un gouvernement du peuple par le peuple », notons que cette forme républicaine de gouvernement civil dura plus de quatre cents ans. Ensuite, ce gouvernement fut changé en un royaume, à la demande des « anciens », sans l'approbation de l'Éternel qui dit à Samuel, agissant alors comme une sorte de président informel : « Écoute la voix du peuple en tout ce qu'ils te disent; car ce n'est pas toi qu'ils ont rejeté, mais c'est moi qu'ils ont rejeté afin que je ne règne pas sur eux. » Sur les instances de Dieu, Samuel expliqua aux Israélites comment leurs droits et leurs libertés seraient foulés aux pieds, comment ils deviendraient eux-mêmes des serviteurs par un tel changement ; mais le peuple s'était entiché de cette idée populaire, illustrée tout autour d'eux par les autres nations. (I Samuel 8 : 6 à 22). Considérant ce récit du désir des Israélites pour un roi, nul ne peut pas être impressionné par la pensée que Moïse aurait pu fermement s'établir à la tête d'un grand empire, et cela sans aucune difficulté.

Même si Israël, dans son ensemble, constituait une nation, la division en tribus fut, cependant,

toujours reconnue après la mort de Jacob. D'un commun accord, chaque famille ou tribu élisait ou reconnaissait certains membres comme ses représentants ou chefs. Cette coutume continua même pendant le long esclavage des Israélites en Égypte. Les membres élus ou désignés étaient nommés chefs ou anciens, et c'est à eux que Moïse avait transmis l'honneur et le pouvoir du gouvernement civil. Si Moïse avait voulu centraliser le pouvoir dans ses mains et dans ceux de sa propre famille, ceux-là auraient été les derniers qu'il aurait honorés du pouvoir et auxquels il aurait remis des fonctions.

Les instructions, regardées comme venant de Dieu et données à ces commissaires désignés pour le gouvernement civil, sont un modèle de simplicité et de pureté. Moïse déclare au peuple, en présence de ces juges : « Je donnai, dans le même temps, cet ordre à vos juges : Écoutez vos frères et jugez selon la justice les différends de chacun avec son frère ou avec l'étranger. Vous n'aurez point égard à l'apparence des personnes dans vos jugements ; vous écouterez le petit comme le grand ; vous ne craindrez aucun homme, car c'est Dieu qui rend la justice. Et lorsque vous trouverez une cause trop difficile, vous la porterez devant moi pour que je l'entende. » (Deutéronome 1 : 16, 17). Après la mort de Moïse ces causes difficiles furent portées directement à l'Éternel par le grand prêtre ou souverain sacrificateur, la réponse étant oui ou non, au moyen de « l'urim » et du « thummim ».

En considérant ces **faits**, que dirons-nous de la théorie qui suggère que ces livres ont été écrits par

des prêtres trompeurs qui voulaient s'assurer l'influence et le pouvoir sur le peuple ? Est-ce que de tels hommes auraient inventé, dans cette intention, des archives destructrices du but qu'ils auraient cherché à atteindre ; des archives qui prouvaient clairement que le grand conducteur d'Israël, qui appartenait lui-même à la tribu de Lévi, excluait, sur l'ordre de Dieu, la prêtrise, du pouvoir civil, en plaçant ce pouvoir dans les mains du peuple ? Quelqu'un pourrait-il considérer comme raisonnable une telle conclusion ?

De plus, il est intéressant de remarquer que les lois de la civilisation la plus avancée, dans ce vingtième siècle, ne prennent pas des mesures plus minutieuses pour que les riches et les pauvres se trouvent sur le même pied de responsabilité devant la loi civile. La loi de Moïse ne faisait absolument pas de distinction. Quant à la protection du peuple contre le danger d'une pauvreté extrême ou d'une richesse excessive et puissante, aucune autre loi nationale ne fut jamais décrétée qui surveillât si soigneusement ce point. La loi de Moïse prévoyait une restitution chaque cinquantième année ; leur année de jubilé. Cette loi, tout en empêchant l'aliénation absolue de la propriété, prévenait son accumulation dans les mains d'un petit nombre (Lévitique 25 : 9, 13 à 23, 27 à 30). En fait, il était enseigné aux Israélites à se considérer comme frères et à agir en conséquence ; à s'assister les uns les autres sans compensation et à ne tirer aucun intérêt l'un de l'autre. (Voyez Exode 22 : 25 ; Lévitique 25 : 36, 37 ; Nombres 26 : 52 à 56)

Toutes les lois furent publiées, ce qui empêchait les fourbes de tourner à leur profit les droits du peuple. Les lois étaient affichées, de sorte que chacun pouvait les copier s'il le voulait ; et afin que les pauvres et les plus illettrés ne les ignorassent pas car c'était le devoir des prêtres de les lire au peuple à l'occasion des grandes fêtes septennales (Deutéronome 31 : 10 à 13). Est-il donc raisonnable de supposer que de pareilles lois et ordonnances aient été inventées par des hommes mauvais ou par des gens qui cherchaient à ravir au peuple ses libertés et son bonheur ? Une telle assertion serait déraisonnable.

En ce qui concerne les droits et les intérêts de l'étranger et même de l'ennemi, la loi mosaïque fut en avance sur notre temps de trente-deux siècles ; en admettant que les lois les plus civilisées d'aujourd'hui l'égalent en beauté et en équité. Nous lisons :

« La même loi existera pour l'indigène comme pour l'étranger en séjour au milieu de vous ; car je suis L'Éternel votre Dieu. » (Exode 12 : 49 ; Lévitique 24 : 22)

« Si un étranger vient séjourner avec vous dans votre pays, vous ne l'opprimerez point. Vous traiterez l'étranger en séjour parmi vous comme un indigène du milieu de vous ; vous l'aimerez comme vous-mêmes, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte. » (Lévitique 19 : 33, 34)

« Si tu rencontres le bœuf de ton **ennemi** ou son âne égaré, tu ne manqueras point de le lui ramener. Si tu vois l'âne de celui qui te **hait** abattu sous son

fardeau, donne-toi garde de l'abandonner ; tu ne le laisseras point là, » « tu l'aideras à le décharger. » (Exode 23 : 4, 5)

Les animaux eux-mêmes, privés du don de la parole, n'étaient point oubliés. La cruauté envers les bêtes aussi bien qu'envers les êtres humains était sévèrement interdite. Un bœuf ne devait pas être muselé pendant qu'il foulait le grain, pour l'excellente raison qu'un ouvrier est digne de son salaire. Le bœuf et l'âne ne devaient pas labourer ensemble, à cause de l'inégalité de leurs pas et de leurs forces ; cela était considéré comme une cruauté. On pourvut aussi à leur repos. (Deutéronome 25 : 4 ; 22 : 10 ; Exode 23 : 12)

Quelqu'un pourrait prétendre que le sacerdoce a été une institution égoïste parce que la tribu de Lévi fut entretenue grâce au dixième annuel ou dîme du produit individuel de ses frères des autres tribus. Cette conception injuste est assez répandue chez les sceptiques qui, probablement par ignorance, placent sous un faux jour l'une des preuves les plus éclatantes de la part que Dieu eut dans l'organisation de ce système, lequel ne fut pas l'œuvre d'une prêtrise égoïste et intrigante. A vrai dire, il n'est pas rare que ce système soit représenté sous de fausses couleurs par une prêtrise moderne qui cherche fort à établir un système semblable, et à le donner en exemple, sans mentionner l'état des choses qui amena sa création ou sa méthode de paiement.

Ce système reposait, en effet, sur la plus stricte équité. Lorsqu'Israël entra en possession du pays de Canaan, les Lévites avaient certainement autant

le droit d'obtenir une portion du pays que les autres tribus ; toutefois, d'après le commandement formel de Dieu, ils n'en reçurent aucune. Quelques villes leur furent, cependant, assignées comme résidences. Ces villes étaient dispersées parmi les différentes tribus qu'ils devaient servir dans les affaires religieuses. L'interdiction donnée aux Lévites de posséder des terres fut prononcée neuf fois avant la division du pays. En compensation d'une part du pays, quelque équivalent devait leur être assuré et la dîme fut donc ce dédommagement juste et naturel. Mais ce n'est pas tout. Bien que la dîme, tel que nous venons de le voir était une dette juste, elle ne fut pas imposée comme une taxe mais elle devait être payée comme une contribution volontaire. Aucune menace n'obligeait les frères des Lévites à fournir cette contribution ; tout dépendait de leur conscience. Les seules exhortations au peuple sur ce sujet étaient les suivantes :

« Garde-toi, pendant tout le temps que tu vivras sur la terre, d'abandonner le Lévite. » (Deutéronome 12 : 19) « Tu ne délaisseras point le Lévite qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi. » (Deutéronome 14 : 27)

Est-il raisonnable, nous le demandons, de supposer que cet ordre de choses aurait été arrangé par des prêtres égoïstes et ambitieux ? Un arrangement qui les déshériterait eux-mêmes et les rendrait dépendants de leurs frères pour leur entretien ? La raison ne nous enseigne-telle pas le contraire ?

En harmonie avec ceci et également inexplicable ; sauf par la raison avancée que Dieu est l'auteur de

ces lois ; est le fait qu'aucune mesure spéciale ne fut prise pour honorer les prêtres. Des imposteurs se seraient, avant tout, occupés de prescrire pour eux-mêmes des égards et le respect de tous et ils auraient frappé de peines sévères et de malédictions ceux qui auraient manqué à ces égards. Mais rien de pareil n'apparaît ; il n'y a pas de révérence spéciale, d'honneurs particuliers ou de protection contre les violences ou les insultes qui aient été prévus. La loi commune, qui ne faisait point de distinction entre les classes et qui n'avait point d'égards pour personne, était leur seule protection. Cela est d'autant plus remarquable que le traitement des serviteurs, des étrangers et des personnes âgées était l'objet d'une législation spéciale. Par exemple :

« Tu ne maltraiteras point **l'étranger** et tu ne l'opprimeras point ;. . . tu n'affligeras point la **veuve**, ni **l'orphelin**. Si tu les affliges, et qu'ils viennent à moi (à Dieu), j'entendrai leurs cris ; ma colère s'enflammera, et je vous détruirai par l'épée ; vos femmes deviendront veuves et vos enfants orphelins. » (Exode 22 : 21-24 ; 23 : 9 ; Lévitique 19 : 33, 34) « Tu n'opprimeras point le **mercenaire**, pauvre et indigent, qu'il soit l'un de tes frères, ou l'un des étrangers demeurant dans ton pays, dans tes portes. Tu lui donneras le salaire de sa journée avant le coucher du soleil ; car il est pauvre et il lui tarde de le recevoir. Sans cela, il crierait à l'Éternel contre toi, et tu te chargerais d'un péché. » (Lévitique 19 : 13 ; Deutéronome 24 : 14 à 15 ; Exode 21 : 26, 27) « Tu te lèveras devant les cheveux blancs et tu honoreras la personne du vieillard. »

(Lévitique 19 : 32 ; voyez aussi le verset 14) Tout cela existait, et pourtant, il n'y a rien de spécial en faveur des prêtres, ou des Lévitites, ou de leurs dîmes.

Les ordonnances sanitaires de la loi, si nécessaires pour un peuple pauvre et longtemps opprimé, conjointement avec les arrangements et définitions concernant les animaux purs et impurs qui pouvaient ou ne pouvaient pas être mangés, sont remarquables, et seraient, ainsi que d'autres éléments, dignes d'être relevées si la place permettait leur examen. Cet examen montrerait que ces ordonnances sont à la hauteur des récentes conclusions de la médecine, sinon en avance sur elles. La loi de Moïse a aussi un caractère typique que nous sommes obligés de réserver pour un examen futur mais ce rapide coup d'œil a fourni de nombreuses preuves qui montrent que cette loi ; qui constitue la charpente même du système entier de la religion révélée, développée dans les autres livres de la Bible ; est vraiment une merveille de sagesse et de justice, surtout si l'on prend en considération sa date de mise en place.

Chacun est forcé d'admettre, à la lumière de la raison, qu'il n'existe aucune preuve que cette loi soit l'œuvre d'intrigants ouvriers d'iniquité mais qu'elle correspond exactement à ce que la nature enseigne du caractère de Dieu. Elle montre clairement sa sagesse, sa justice et son amour. De plus, Moïse qui fut, de toute évidence, un pieux et noble législateur, nie que les lois viennent de lui et les attribue à Dieu (Exode 24 : 12 ; 26 : 30 ; Deutéronome 9 : 9 à 11 ; Lévitique 1 : 1). Étant donné son

caractère en général et les ordres qu'il avait donné au peuple de ne faire aucun faux témoignage et d'éviter l'hypocrisie et le mensonge, est-il raisonnable de supposer qu'un tel homme ait porté lui-même un faux témoignage et qu'il ait fait passer ses propres vues et ses lois pour celles de Dieu ? Rappelons aussi que nous examinons les copies actuelles de la Bible et que, par conséquent, l'authenticité et l'intégrité qui la caractérisent à un si haut degré sont de même applicables aux copies faites par les successeurs de Moïse. Quoiqu'il y eût de méchants hommes parmi ses successeurs, qui cherchèrent leur propre bien et non celui du peuple, il est évident qu'ils ne se permirent aucune liberté avec les Écrits sacrés qui sont restés intacts et purs jusqu'à ce jour.

### **LES PROPHÈTES DE LA BIBLE**

Jetons maintenant un regard sur le caractère global des prophètes de la Bible et sur leurs témoignages. Un fait digne de remarque, est que les prophètes, mis à part quelques-uns, ne furent pas des prêtres et que, de leur temps, en général, leurs prophéties répugnaient aussi bien à la prêtrise dégénérée et esclave de son temps, qu'au peuple toujours enclin à l'idolâtrie. Ces messages de Dieu au peuple renfermaient, souvent, des reproches à propos des péchés du peuple ainsi que des menaces de punitions à venir. Parfois, ils renfermaient aussi des promesses de bénédictions futures, après que le peuple aurait été purifié du péché et aurait obtenu la grâce de l'Éternel. Le sort des prophètes fut, pour la plupart, bien loin d'être enviable. Ils furent

généralement outragés, beaucoup furent emprisonnés et moururent de mort violente (Voyez I Rois 18 : 4, 10, 17, 18 ; 19 : 10 ; Jérémie 38 : 6 ; Hébreux 11 : 32 à 38). Pour quelques-uns, ce ne fut que des années après leur mort, que leur vrai caractère de prophètes de Dieu fut reconnu. Nous parlons ici, surtout, des auteurs prophétiques qui affirment être inspirés directement par Dieu. Il sera bon, d'ailleurs, de se rappeler que la loi fut donnée à Israël sans l'entremise des prêtres ; Dieu la donna au peuple par la main de Moïse (Exode 19 : 17 à 25 ; Deutéronome 5 : 1 à 5). De plus, c'était le devoir de chacun, lorsqu'il constatait une violation de la loi, de reprendre le pécheur (Lévitique 19 : 17). Ainsi, tous avaient le droit d'enseigner et de reprendre mais, comme c'est le cas de nos jours, la majorité des gens était absorbée par le souci des affaires ; elle devint indifférente et irréligieuse et, bien peu, remplirent leur devoir en reprenant le péché et en exhortant à la piété. Ces prédicateurs sont nommés « prophètes » dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament. Le terme « prophète », dans son sens général, signifie « interprète public », et les prêtres publics païens, eux aussi, furent appelés ainsi comme, par exemple, « les prophètes de Baal » etc. (Voyez I Corinthiens 14 : 1 à 6 ; 2 Pierre 2 : 1 ; Matthieu 7 : 15 ; 14 : 5 ; Néhémie 6 : 7 ; I Rois 18 : 40 ; Tite 1 : 12)

Prophétiser, dans le sens ordinaire d'enseigner, devint plus tard le privilège d'une certaine classe et dégénéra en pharisaïsme, en ce que, à la place des commandements de Dieu, c'est la tradition des

anciens qui fut enseignée. S'opposant, de la sorte, à la vérité, les pharisiens devinrent de faux prophètes ou de faux docteurs. (Matthieu 15 : 2 à 9)

De cette grande classe appelée « prophètes », l'Éternel en élut, de temps à autre, quelques-uns qu'il chargea, spécialement, de transmettre des messages qui se rapportaient, certaines fois, à des choses du présent et, d'autres fois, à des événements encore futurs. C'est aux écrits de cette classe de prophètes qui parlaient et écrivaient, poussés par l'Esprit saint, que nous voulons maintenant consacrer notre attention. Ils peuvent, à juste titre, être désignés comme :

### **DES PROPHÈTES DÉPÊCHÉS PAR DIEU**

Si l'on se rappelle que ces prophètes furent, pour la plupart, des laïques, n'ayant aucune part à la dîme sacerdotale, et si l'on ajoute qu'ils ne furent pas seulement, et souvent, les censeurs des rois et des juges mais aussi ceux des prêtres (bien qu'ils ne blâmassent pas le sacerdoce mais les péchés personnels de ceux qui en remplissaient les fonctions), il devient évident que l'on ne pourrait conclure raisonnablement que ces prophètes étaient ligüés avec les prêtres, ou avec d'autres, pour élaborer des erreurs au nom de Dieu. Un examen raisonnable, à la lumière des faits, s'oppose à un tel soupçon.

Si donc nous ne trouvons aucune raison de mettre en doute les mobiles des divers auteurs de la Bible mais que nous reconnaissons que ses diverses parties sont inspirées par un esprit de droiture et de vérité, voyons, maintenant, s'il n'existe pas un lien

ou un rapport entre les écrits de Moïse, ceux des autres prophètes et ceux des écrivains du Nouveau Testament. Si nous trouvons un même ordre d'idées formant une chaîne d'un bout à l'autre de la Loi, des Prophètes et des écrits du Nouveau Testament (qui couvrent ensemble une période de quinze cents ans), ce sera, en tenant compte du caractère des écrivains, une bonne raison pour admettre la revendication des prophètes d'avoir été divinement inspirés ; surtout si le thème qui leur est commun est noble et sublime et s'accorde bien avec ce que le sens commun sanctifié nous apprend du caractère et des attributs de Dieu.

Voici ce que nous trouvons : Un seul plan, un seul esprit, un seul dessein, un seul but domine le livre entier. Ses premières pages racontent la création et la chute de l'homme ; ses dernières, le relèvement de l'homme de cette chute ; les pages intermédiaires montrent les étapes successives du plan de Dieu dans l'accomplissement de ce dessein. L'harmonie, entre les trois premiers chapitres et les trois derniers, en même temps que leur contraste, est frappante. Les premiers chapitres décrivent la création originelle, les derniers chapitres, la création renouvelée ou restaurée, avec l'éloignement du péché et de sa malédiction. Les premiers chapitres montrent comment Satan et le mal sont entrés dans le monde pour séduire et détruire et les derniers chapitres montrent les œuvres de Satan détruites, l'homme déchu et perdu restauré, le mal extirpé et Satan anéanti. Les premiers chapitres montrent la domination perdue par Adam et les derniers chapitres montrent ce pouvoir restauré et

rétabli pour toujours par Christ, et la volonté de Dieu s'accomplissant sur la terre comme au ciel. Enfin, les premiers chapitres montrent le péché comme la cause génératrice de la dégradation, de l'ignominie et de la mort et les derniers chapitres montrent que la récompense de la droiture sera la gloire, l'honneur et la vie.

Bien qu'elle ait été écrite par plusieurs plumes, à des époques diverses et dans des circonstances différentes, la Bible n'est pas simplement un recueil de prescriptions morales, de sages maximes et de paroles de consolation. Elle est plus : c'est un exposé raisonnable, philosophique et harmonieux de la cause du mal actuel dans le monde, de son seul remède et du résultat final prévu par la sagesse divine qui connaissait la fin de son plan avant son commencement, traçant, de la même manière, le sentier du peuple de Dieu qu'il soutient et fortifie par les plus grandes et les plus précieuses promesses qui se réaliseront au temps fixé.

L'enseignement de la Genèse, à savoir que l'homme, en sa perfection originelle, fut mis à l'épreuve dans son unique représentant, que ce dernier tomba et que les imperfections actuelles, les maladies et la mort en sont les conséquences, mais que Dieu ne délaissa pas l'homme, au contraire, qu'il le délivrera, finalement, grâce à un rédempteur né d'une femme (Genèse 3 : 15), est récurrent et développé dans toute la Bible. La nécessité de la mort d'un rédempteur comme un sacrifice pour les péchés, et de sa justice pour couvrir nos péchés, est indiquée dans les robes de peaux qui couvrirent

Adam et Ève, dans l'acceptation de l'offrande d'Abel, dans Isaac sur l'autel, dans les divers sacrifices par le moyen desquels les patriarches avaient accès auprès de Dieu et dans les sacrifices institués par la loi et perpétués à travers tout l'âge judaïque. Les prophètes, malgré leur faible compréhension de la signification de plusieurs de leurs prophéties (I Pierre 1 : 12), parlent distinctement de mettre des péchés sur une personne en lieu et place d'un animal et, dans une vision prophétique, ils voient celui qui doit racheter et délivrer la race humaine « comme un agneau mené à la boucherie » et disent que « le châtiment qui nous apporte la paix est tombé sur lui » et que « c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris ». Ils le dépeignent comme « le méprisé et le dernier des hommes, un homme de douleurs et qui sait ce que c'est que la langueur », et déclarent que « l'Éternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous. » (Esaïe 53 : 3 à 6) Ils indiquent où ce libérateur naîtrait (Michée 5 : 2) et en quel temps il devrait mourir, nous assurant que ce ne serait « pas pour lui-même. » (Daniel 9 : 26) Ils mentionnent des traits distinctifs le concernant; qu'il serait « juste » et libre de « fraude », « d'outrage » ou de quelque cause justifiant la mort (Esaïe 53 : 8, 9, 11) ; qu'il serait trahi pour trente pièces d'argent (Zacharie 11 : 12) ; que, dans sa mort il serait compté parmi les transgresseurs (Esaïe 53 : 12) ; qu'aucun de ses os ne serait rompu. (Psaumes 34 : 20 ; Jean 19 : 36) et que, quand bien même il mourrait et serait enseveli, sa chair ne verrait point la corruption, et que lui-même ne resterait pas dans le sépulcre. (Psaumes 16 : 10 ; Actes 2 : 31)

Les écrivains du Nouveau Testament rapportent clairement et avec force, quoique d'une manière simple, l'accomplissement de toutes ces prédictions en la personne de Jésus de Nazareth, et prouvent par des raisonnements logiques qu'une **rançon** telle qu'il la donna, était nécessaire ainsi que l'avaient déjà prédit la Loi et les Prophètes, avant que les péchés du monde puissent être effacés. (Esaïe 1 : 18) Ils tracent le plan entier de la manière la plus logique et la plus forte, ne faisant appel ni aux préjugés ni aux passions de leurs auditeurs, mais seulement à leur intelligence éclairée, fournissant ainsi un raisonnement rigoureux et puissant des plus remarquables qu'on puisse trouver sur n'importe quel autre sujet. (Voyez Romains 5 : 17 à 19 et plus loin jusqu'au chapitre 12)

Moïse souligne dans la loi, qu'il y aurait non seulement un sacrifice mais aussi un effacement des péchés et une bénédiction du peuple sous ce grand Libérateur dont la puissance et l'autorité, quoique semblables aux siennes les dépasseraient infiniment. (Deutéronome 18 : 15, 19) Le Libérateur promis ne doit pas seulement bénir Israël mais par Israël « toutes les familles de la terre. » (Genèse 12 : 3 ; 18 : 18 ; 22 : 18 ; 26 : 4) Malgré les préjugés contraires du peuple juif, les prophètes continuent sur le même ton et déclarent que le Messie sera aussi « la lumière qui doit éclairer les nations » (Esaïe 49 : 6 ; Luc 2 : 32) ; que les nations viendront à lui « des extrémités de la terre » (Jérémie 16 : 19) ; que son nom « sera grand parmi les nations » (Malachie 1 : 11) ; et

que « la gloire de l'Éternel sera révélée et toute chair ensemble la verra. » (Esaïe 40 : 5. Voyez aussi Esaïe 42 : 1 à 7)

Les écrivains du Nouveau Testament revendiquent une onction divine qui les a rendus capables de se rendre compte de la réalisation des prophéties concernant le sacrifice de Christ. Bien qu'ayant des préjugés en tant que Juifs ; pensant que toutes les bénédictions étaient limitées à leur propre peuple (Actes 11 : 1 à 18) ; ils furent, cependant, capables de voir que, si leur nation serait bénie, toutes les familles de la terre seraient également bénies, avec eux et par eux. Ils virent aussi qu'avant que le monde ou Israël puissent être bénis, la sélection d'un « petit troupeau » serait faite dont les membres viendraient aussi bien des Juifs que des Gentils et qui, après avoir été éprouvés, seraient trouvés dignes de devenir cohéritiers de la gloire et de l'honneur du Grand Sauveur et partageraient avec lui l'honneur de bénir Israël et toutes les nations. (Romains 8 :17)

Ces mêmes écrivains font ressortir l'harmonie de cette vue avec ce qui est écrit dans la loi et les prophètes et la grandeur et la largeur du plan qu'ils présentent surpassent, de beaucoup, la plus sublime conception qu'on puisse imaginer de ce qui est « une bonne nouvelle qui sera une grande joie pour tout le peuple ».

Le thème du Messie comme souverain, non seulement d'Israël mais aussi du monde, suggérée dans les livres de Moïse, est le thème de tous les prophètes. Le thème du royaume prédominait aussi

dans les enseignements des apôtres et Jésus nous apprend à prier « que ton règne vienne » et promet d'y faire participer, en premier, ceux qui souffriraient pour la vérité, et par là prouveraient qu'ils sont dignes de cette dignité royale.

Cette espérance du glorieux royaume qui vient, a donné à tous les croyants fidèles le courage d'endurer la persécution et de souffrir l'opprobre, les privations, les pertes et même la mort. Et dans la grandiose prophétie allégorique qui termine le Nouveau Testament, tout est fidèlement dépeint : le digne « Agneau qui a été immolé » (Apocalypse 5 : 12), les dignes « vainqueurs » qu'il fera rois et prêtres dans son royaume, les épreuves qu'ils ont à soutenir et les obstacles qu'ils doivent surmonter pour être dignes de participer à ce royaume. Nous trouvons, ensuite, des représentations symboliques des bénédictions accordées au monde, sous ce règne millénaire, lorsque Satan sera lié, la mort adamique et les douleurs anéanties et lorsque toutes les nations de la terre marcheront à la lumière du royaume céleste : la nouvelle Jérusalem.

Du commencement à la fin de la Bible s'étend une doctrine qui ne se trouve nulle part ailleurs et qui est en opposition avec les théories de toutes les religions païennes ; à savoir qu'une vie future pour les morts s'accomplira par la résurrection des morts. Tous les écrivains inspirés ont exprimé leur confiance en un rédempteur et l'un d'eux déclare que lors de « ce matin-là », lorsque Dieu les appellera hors de la tombe et qu'ils en sortiront, les méchants n'auront plus l'autorité sur la terre car

« les hommes droits auront domination sur eux dès le matin. » (Psaumes 49 : 15) (Bible anglaise). Les prophètes enseignent la résurrection des morts et les écrivains du Nouveau Testament font reposer sur ce point toutes leurs espérances d'une vie future et des bénédictions qui en découleront. Paul l'exprime ainsi : « Car s'il n'y a point de résurrection des morts, Christ aussi n'est point ressuscité ; et si Christ n'est point ressuscité, notre prédication est donc vaine et votre foi aussi est vaine ... ceux donc aussi qui dorment en Christ ont péri ! Mais maintenant Christ est ressuscité des morts, et il a été fait les prémices de ceux qui dorment ... Car comme tous meurent en Adam, de même aussi dans le Christ tous seront rendus vivants. » (I Corinthiens 15 : 13 à 22)

La Bible est semblable à une montre dont la quantité de roues paraît, d'abord, superflue mais dont les plus lentes sont essentielles. C'est un ensemble complet et harmonieux quoiqu'elle soit composée de nombreuses parties et préparée par plusieurs plumes. Aucune partie n'est superflue et si quelques-unes occupent une place plus considérable et plus prééminente que d'autres, toutes les parties sont cependant utiles et nécessaires. C'est l'habitude des « penseurs » soi-disant « avancés » et des « grands théologiens » de nos jours, de mentionner à peine ou d'ignorer la plupart des « miracles » de l'Ancien Testament, quand ils ne les nient pas, en les nommant des « fables de vieilles femmes ». Au nombre de celles-ci, on compte le récit de Jonas et du grand poisson, celui de Noé et de l'arche, d'Ève et du serpent, du

soleil qui s'arrêta au commandement de Josué, et de l'ânesse de Balaam qui parla. Apparemment, ces hommes sages négligent de voir que la Bible est tellement unie et entrelacée dans ses diverses parties que, lui arracher ces miracles ou les discréditer, revient à discréditer et à détruire la Bible entière. Car si les récits originaux sont faux, ceux qui les répétèrent étaient alors ou des falsificateurs ou des dupes et, en tout cas, il serait impossible d'accepter leur témoignage comme divinement inspiré. Éliminer de la Bible les miracles mentionnés serait invalider le témoignage de ses principaux auteurs, outre celui de notre Seigneur Jésus. Paul atteste l'histoire de la chute (Romains 5 : 17) de même que celle de la séduction d'Ève par le serpent (II Corinthiens 11 : 3 ; I Timothée 2 : 14). Voyez aussi l'allusion faite à cette dernière par notre Seigneur dans Apocalypse 12 : 9 et 20 : 2. L'obscurcissement du soleil à la défaite des Amoréens, preuve de la puissance du Seigneur, était évidemment le type de la puissance qui sera déployée dans l'avenir par la main de celui que Josué symbolisait ou représentait. Trois prophètes attestent cela. (Esaïe 28 : 21 ; Habacuc 2 : 1 à 3, 13, 14 et 3 : 2 à 11 ; Zacharie 14 : 1, 6, 7) Le récit de l'ânesse qui parla est confirmé par Jude (vers. 11) et par Pierre (II Pierre 2 : 16). Le grand instructeur, Jésus, confirme les narrations de Jonas et du grand poisson, de Noé et du déluge. (Matthieu 12 : 40 ; 24 : 38, 39 ; Luc 17 : 26. Voyez aussi I Pierre 3 : 20) En réalité, ce ne sont pas de plus

grands prodiges que ceux qui furent accomplis par Jésus et les apôtres, tels que l'eau changée en vin, la guérison des maladies, etc. ; et comme miracle, la résurrection des morts est le plus merveilleux de tous, le prodige des prodiges.

Ces miracles, peu communs selon notre expérience, trouvent leurs parallèles autour de nous, dans d'autres prodiges surprenants mais que, à cause de leur fréquence, on laisse passer sans y faire attention. La reproduction de l'organisme vivant, animal ou végétal, est au-dessus de notre compréhension, ainsi qu'au-dessus de notre pouvoir et, conséquemment, miraculeuse. Nous pouvons voir l'exercice du principe de la vie mais nous ne pouvons ni le comprendre ni le produire. Nous plantons deux graines l'une à côté de l'autre ; les conditions, l'eau, l'air et le sol sont les mêmes ; elles croissent, nous ne pouvons dire comment, et le plus savant des naturalistes ne saurait expliquer ce miracle. Ces graines développent des organismes de tendances opposées ; l'une rampe, l'autre se dresse ; la forme, les fleurs, les couleurs, tout diffère et, pourtant, les conditions ont été les mêmes. Nous nous habituons à ces miracles à tel point que, sitôt que nous quittons l'admiration de l'enfance, nous cessons de les contempler comme des merveilles. Pourtant, ils révèlent une puissance qui surpasse de beaucoup notre intelligence limitée. Il en est de même des quelques miracles de la Bible, qui y sont enregistrés dans des intentions spéciales et qui eurent lieu afin de manifester l'omnipotence et la faculté du grand Créateur, en vertu desquelles

il surmonte chaque obstacle et exécute toute sa volonté, même celle de notre résurrection des morts promise, l'extermination du mal et le règne définitif de l'éternelle justice.

Nous nous arrêtons ici. Chaque point qui précède a été éprouvé par la raison. Nous avons trouvé qu'il y a un Dieu, un Créateur suprême, intelligent, en qui la sagesse, la justice, l'amour et la puissance abondent en parfaite harmonie. Nous avons reconnu raisonnable l'attente d'une révélation de ses plans à ses créatures capables de les apprécier et de s'y intéresser. Nous avons trouvé la Bible, qui affirme être cette révélation, digne de considération. Nous avons examiné ses auteurs et leurs possibles buts, à la lumière de ce qu'ils enseignèrent eux-mêmes. Nous avons été étonnés et notre raison nous dit qu'une telle sagesse, unie à une telle pureté de motifs, ne pouvait être un tour adroit d'hommes rusés poursuivant un but égoïste. Notre raison nous a conseillé d'admettre fortement qu'il est bien plus probable que des lois et des sentiments si justes et si bienfaisants émanent de Dieu et non des hommes. Elle a insisté aussi sur le fait que ces lois ne pourraient être l'œuvre de prêtres intriguants. Nous avons vu l'harmonie du témoignage concernant Jésus, son sacrifice de rançon, et la résurrection et les bénédictions pour tous comme résultat final dans son glorieux royaume à venir. La raison nous dit qu'un projet aussi vaste, aussi grandiose, aussi compréhensible, au-delà de tout ce que, autrement, nous ne pourrions attendre et, cependant, construit sur des déductions aussi rai-

sonnables, doit être, en effet, le plan de Dieu que nous cherchons. Cela ne peut être la simple invention des hommes, car même lorsque ce plan est révélé, il est presque trop grandiose pour être cru par les hommes.

Quand Christophe Colomb découvrit le fleuve Orénoque, quelqu'un lui dit qu'il avait trouvé une île. Il répondit : « Un fleuve comme celui-ci ne coule pas d'une île. Ce puissant torrent doit faire écouler les eaux d'un continent. » De même, la profondeur, la puissance, la sagesse et l'étendue du témoignage de la Bible nous convainquent que ce n'est pas l'homme mais le Dieu tout-puissant qui est l'auteur de ces plans et de ces révélations. Nous avons considéré rapidement les affirmations des Écritures comme étant d'origine divine, et nous les avons trouvées raisonnables. Les chapitres suivants serviront à développer les diverses parties du plan de Dieu, ce qui fournira, nous l'espérons, à chaque cœur sincère, des preuves évidentes que la Bible est une révélation divinement inspirée et que la longueur et la largeur, la hauteur et la profondeur du plan qu'elle déploie, reflètent glorieusement le caractère divin, reconnu obscurément jusqu'ici, mais qu'on verra plus clairement maintenant, grâce à la lumière du jour du Millénium qui rougit déjà l'horizon.

\* \* \*

*« A celui qui peut vous affermir selon mon Évangile et la prédication de Jésus Christ, conformément à la révélation du mystère caché pendant des siècles, mais manifesté maintenant par les écrits des prophètes, d'après l'ordre du Dieu éternel, et porté à la connaissance de toutes les nations, afin qu'elles obéissent à la foi, à Dieu, seul sage, soit la gloire aux siècles des siècles, par Jésus Christ! Amen! »*

*Romains 16 : 25 à 27*